

Délibération n° 2018-72

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MODIFICATION ZAC DU HAUT DE WISSOUS 2

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	60
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 28 mars 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22/03/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-72

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

Délibération n° 2018-72

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. François HILLION
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS

Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre DIGARD

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MODIFICATION ZAC DU HAUT DE WISSOUS 2

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Igor TRICKOVSKI.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L123-1 à L123-20, R123-1 à R123-25 et L300-2 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération n°1 du Conseil municipal de Wissous du 30 mars 2000 portant création de la ZAC du Haut de Wissous ;

VU la délibération du Conseil communautaire des Hauts-de-Bièvre du 14 décembre 2005 déclarant la ZAC du Haut de Wissous 1 d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du Conseil communautaire des Hauts-de-Bièvre du 11 octobre 2006 reconnaissant d'intérêt communautaire les extensions du Haut de Wissous ;

VU la délibération du Conseil communautaire des Hauts-de-Bièvre du 29 février 2008 créant la ZAC du Haut de Wissous 2 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil municipal de Wissous le 23 septembre 2005, modifié le 19 février 2008, le 25 mars 2010, le 19 mai 2010 et le 18 novembre 2010 ;

VU l'arrêté municipal n°129-2011 du 22 août 2011 prescrivant l'enquête publique préalable à l'approbation de la modification du PLU pour le secteur du Haut de Wissous - ZAC du Haut de Wissous 2 ;

VU la délibération du 26 juin 2009 adoptée par le Conseil communautaire des Hauts de Bièvre qui a désigné, au terme d'une consultation, la société Group Life comme aménageur de la ZAC du Haut de Wissous 2 ;

VU le traité de concession signé le 7 septembre 2009 entre la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre et l'aménageur Groupe Life ;

VU la délibération n°2017-262 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 22 novembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaires de la ZAC du Haut de Wissous 2, notamment ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°01 en date du 1^{er} avril 2010, désignant la société« Groupe LIFE- Groupe IDEC en tant que nouveau concessionnaire de la ZAC, en application de l'article 25 du traité de concession ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°02 en date du 13 juillet 2011, permettant d'actualiser le traité de concession suite à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC ;

Délibération n° 2018-72

CONSIDÉRANT l'avenant n°03 en date du 2 juillet 2013 afin d'apporter des adaptations au programme des équipements publics, suite à la réalisation d'études complémentaires ;

CONSIDÉRANT l'avenant n°04 en date du 6 août 2015 prolongeant la durée du traité de concession de 5 années prenant fin au 7 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification du dossier de réalisation concerne une adaptation de la voirie une partie de son tracé est modifiée suite à l'ajout d'un pôle tertiaire en HQE ;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé de voirie est dans l'emprise du domaine communal, parcelles cadastrées w n°232, w n°186, w n°247 et y n°215 d'une superficie totale de 4 182m2 ;

CONSIDÉRANT le déclassement si nécessaire des parcelles cadastrées W no232, W no186, W no247 et Y n°215 dans le domaine privé ;

CONSIDÉRANT que l'emprise du demi-échangeur est inchangée et reste à la charge de l'aménageur pour sa partie foncière ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification prévue à l'article L123-13 du Code de l'urbanisme peut être utilisée du fait que la modification envisagée pour le secteur du Haut de Wissous ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et ne comporte pas de graves risques de nuisance ;

CONSIDÉRANT que le tracé de voirie modifié a été approuvé par le Conseil municipal de Wissous le 11 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et insertion » du 20 mars 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE la modification du dossier de réalisation sur le secteur des hauts de Wissous – ZAC du Haut de Wissous 2, ci-annexé.

Fait et délibéré le mercredi 28 mars 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (70 VOIX)

70 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

1 CONTRE : Mme. Chrystel LEBOEUF

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180328-lmc123625-DE-1-1 Date AR

Préfecture : 03/04/18

Affiché le 4 avril 2018